

## Déclaration de la FNEC-FP FO CHSCT départemental du 16 mars 2021



Monsieur le président du CHSCT-D, Mesdames et messieurs les membres du CHSCT-D,

En premier lieu, concernant le fonctionnement-même de cette instance, la FNEC-FP-FO dénonce la mise en place du distanciel, un format qui ne permet pas d'avoir des échanges construits et riches. Devons-nous rappeler qu'au quotidien les enseignants sont en classe avec plus de 30, et parfois 35, élèves par jour ? Encore une fois, le fameux « dialogue social » est réduit, permettant à loisir de ne pas répondre aux questions et de limiter les interventions des organisations syndicales. À ce sujet, nous sommes toujours en attente de réponse à des questions posées à votre cabinet, M. le DASEN, il y a maintenant plus d'un mois. L'une des règles générales du fonctionnement de l'administration stipulant que le silence gardé pendant 2 mois sur une demande ou une démarche vaut accord, alors nous en déduisons que votre mutisme préfigure un accord à nos demandes. Nous constatons également que des points relevant des missions essentielles du CHSCT, et que nous avons demandé à porter à l'ordre du jour, n'ont pas été retenus. Notamment, le CHSCT n'a jamais été consulté sur l'introduction des nouvelles technologies et modalités de travail (généralisation des outils numériques, formation en constellation, mise en place des PIAL) et n'a pas non plus été informé des accidents de travail survenus récemment, ce qui constitue une entrave au fonctionnement de cette instance. A nouveau, nous demandons donc que les obligations d'information et de consultation du CHSCT soient respectées.

La colère gronde quand, au prétexte de la crise sanitaire, le gouvernement, et singulièrement le ministre Blanquer, profitent de la situation pour faire passer une avalanche de réformes dont personne ne veut. Toutes les mesures prises par le ministre amènent la remise en cause du statut donc des droits et garanties : aggravation de l'arbitraire de PPCR, réforme territoriale, école dite de la « confiance » pour instaurer un non-droit local, où la carrière des agents est « managée » par un « accompagnement individuel et collectif », des formations formatage imposées, le télétravail permanent et déréglementé, tout cela sous la houlette de RH de proximité, véritable DRH d'une École territorialisée. Toutes ces dispositions s'articulent parfaitement avec le « grenelle » du ministre, mascarade à laquelle la FNEC-FP-FO avait décidé de ne pas participer. Nous pourrions d'ailleurs résumer le « Grenelle » de Monsieur Blanquer en trois mots : territorialisation, autonomie, déréglementation !

La colère gronde face à la situation sanitaire. L'administration qui a le devoir de protéger la santé physique et morale de ses agents, en laisse la responsabilité au petit bonheur la chance : elle compte sur le dévouement sans faille de ces derniers qui prennent leur mission d'enseignement à cœur, en croisant les doigts pour qu'ils passent à travers les mailles du filet. Et ce d'autant plus quand il est expliqué que si on ne peut pas respecter les règles édictées dans la FAQ, et bien on fait fi de ces dernières : comme par exemple le respect des deux mètres de distanciation entre les personnes ne portant pas le masque durant les repas (élèves et adultes), si son application consiste à restreindre les capacités d'accueil. La FNEC-FP-FO en revient toujours aux mêmes revendications : des moyens supplémentaires, plus de postes, notamment des postes de

remplaçants, des effectifs réduits. Ainsi, la santé des personnels pourrait être prise en compte : considérés comme cas contact ou à risque, ils pourraient être remplacés et les gestes barrière seraient ainsi applicables (moins de brassage entre les élèves qui ne seraient pas obligés d'être accueillis dans d'autres classes, faute de remplaçants, par exemple). En outre, réduire les effectifs permettrait également de réduire la proximité entre les élèves, et par conséquent, le risque de contamination.

La colère gronde face à l'inclusion systématique, sans moyens et sans limites, ainsi que face à la destruction de l'enseignement spécialisé et des structures médico-sociales. Elles sont à l'origine de situations de souffrance dramatiques pour les élèves et les personnels. De multiples collègues témoignent dans des fiches SST des difficultés rencontrées quotidiennement, de la dégradation de leurs conditions de travail, des conséquences sur leur santé, d'actes de violence répétés qu'ils subissent sans qu'aucune solution ni protection de ne leur soit apportée. Surtout, le nombre d'agressions physiques relevés à l'égard du personnel doit nous interpeller collectivement. Des personnels sont giflés, mordus, griffés au sang, ou reçoivent des crachats, des coups à la tête... Il arrive que certaines situations deviennent tellement ingérables qu'il faut être plusieurs adultes pour contenir physiquement un élève. Dans d'autres situations, les pompiers sont appelés en urgence pour gérer un élève. Certains élèves sont même isolés pour éviter qu'ils ne s'enfuient ou frappent d'autres élèves. Pourtant, si l'inclusion des élèves en situation de handicap est en perpétuelle augmentation (+ de 80 % en 10 ans), le ministère n'a prévu aucune réduction d'effectifs dans les classes d'accueil. Est-il encore besoin de rappeler que plus de la moitié des élèves en situation de handicap souffrent de troubles mentaux, obligeant les personnels à s'adapter dans des conditions toujours plus difficiles pour intégrer les élèves dans des classes surchargées ?

Pour pallier le manque de moyens humains, les AESH sont à présent mutualisés au sein des PIAL, les obligeant à encadrer plusieurs enfants, parfois dans plusieurs classes, parfois même dans plusieurs établissements.

**La FNEC-FP-FO s'oppose à l'inclusion systématique et à la destruction de l'ASH : nous demandons l'inclusion en classe ordinaire avec des moyens matériels et humains chaque fois que c'est possible, la scolarisation en établissement spécialisé chaque fois que c'est nécessaire, la création des postes spécialisés autant que de besoin, le rétablissement de la formation spécialisée et des RASED au complet.**

**La FNEC-FP-FO rappelle enfin sa volonté d'intégrer tous les personnels accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) dans un corps de la fonction publique d'État.**

Céline Ferreira et Bastien Joyaux  
Pour la FNEC-FP FO 35